

3. DISPOSITIONS APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DES ZONES DU P.P.R. DE LA COMMUNE, HORMIS CELLES INONDEES PAR LE RHONE.....	107
REGLEMENT X - Zone à risque fort de mouvement de terrain et/ou de débordement torrentiel, et/ou zone à maintenir non-aedificandi.....	108
REGLEMENT A - Instabilité de terrains - Aléa faible	110
REGLEMENT B - Zone d'arrivée potentielle de matériaux - Aléa faible.....	111
REGLEMENT C - Instabilité de terrains potentielle - Aléa faible.....	112
REGLEMENT D - Instabilité de terrains potentielle - décharge.....	113
REGLEMENT E - Débordement torrentiel et inondation - Aléa faible	114
REGLEMENT F - Instabilité de terrains et zones préférentielles de ruissellement - Aléa modéré.....	115
REGLEMENT G - Instabilité de terrains potentielle et zone préférentielle de ruissellement - Aléa faible.....	116
REGLEMENT H - Venues de pierres - Aléa faible.....	117
REGLEMENT I - Zone humide - Terrain sensible - Aléa modéré.....	118
REGLEMENT J - Zone humide - Terrain sensible - Aléa faible	119
REGLEMENT K - Zones exposées aux phénomènes liés aux crues du Fier (inondations par remontée de nappes, débordements potentiels)	120
4. TABLEAU RECAPITULATIF.....	121
5. PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS PARASISMIQUES APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE.....	123